

Guide de rédaction d'un Plan de Gestion de Données

Ce document a été conçu pour accompagner les **chercheurs** et les **chefs de projets** dans la rédaction de leur **Plan de Gestion des Données** (PGD) ou **Data Management Plan** (DMP). Ce document accompagne la **trame de PGD** que la bibliothèque du CeRIS a élaboré. Cette trame est constituée d'un **ensemble de questions** que tout chercheur devrait se poser au commencement d'un projet de recherche. Pour chaque question, nous vous proposons des **exemples de réponses** et des **conseils** rédigés par les services compétents de l'Institut Pasteur. La structure du PGD s'appuie sur le modèle proposé par la Commission Européenne et a été complétée par plusieurs services de l'Institut Pasteur : CeRIS-bibliothèque, CeRIS-archives, DSI, Direction juridique, Cellule Ethique, Service des Brevets et Inventions, Pôle qualité, Centre de Recherche Translationnelle.

De quoi parle-t-on ?

Les **données de la recherche** sont des enregistrements factuels (chiffres, textes, images et sons), qui sont utilisés comme sources principales pour la recherche scientifique et sont généralement reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider des résultats de recherche (Définition de l'OCDE, 2007).

Un **jeu de données scientifiques** (*dataset*) est un groupement de données rassemblées pour former un ensemble cohérent. Pour pouvoir être utilisés, les jeux de données doivent être accompagnés de métadonnées explicitant la façon dont les données ont été produites et la manière de les utiliser.

Un **Plan de Gestion des Données (PGD)** ou **Data Management Plan (DMP)** est un document rédigé au commencement d'un projet de recherche et qui définit comment seront gérées les données d'un projet pendant et après le projet : depuis leur création ou collecte jusqu'à leur partage et leur archivage. Il s'agit d'un document non figé qui doit être régulièrement mis à jour au cours du projet de recherche.



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons CC-BY-NC-SA](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/)

Qui doit rédiger le PGD ?

La rédaction du PGD revient à l'**équipe de recherche coordinatrice du projet**. Toutefois, les services de l'Institut Pasteur sont disponibles pour aider les chercheurs à chaque étape de la rédaction. En cas de besoin, **n'hésitez pas à contacter** :

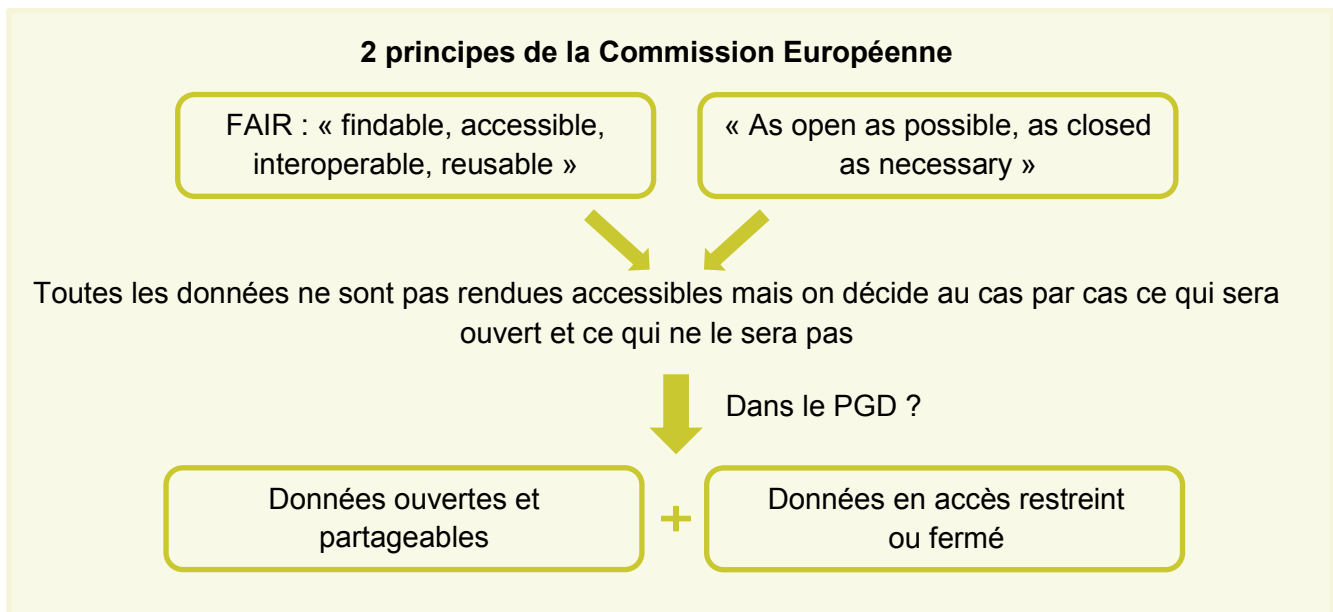
La bibliothèque	bibliotheque@pasteur.fr
Le service des archives	archives@pasteur.fr
La Direction Juridique	<ul style="list-style-type: none">• anne-laure.morin@pasteur.fr pour les questions générales• rgpd@pasteur.fr pour les questions de données personnelles
Le Pôle Qualité	qualite@pasteur.fr
La cellule éthique	samira.ouchhi@pasteur.fr
La DSI	<ul style="list-style-type: none">• informatique@pasteur.fr pour les questions générales• rssi@pasteur.fr pour les questions de sécurité des données
Le Service des Brevets et Inventions	sbi@pasteur.fr
Le <i>Grants Office</i>	go-all@pasteur.fr
Le Centre de Recherche Translationnelle	crt-opendesk@pasteur.fr

Quelles sont les informations demandées par le PGD ?

La rédaction du PGD vise à formaliser et à compiler des **informations souvent déjà existantes** afin de préparer au mieux toutes les étapes du cycle de vie des données. Le PGD aborde ainsi les sujets suivants :

Description des données collectées ou générées au cours du projet	Documentation et métadonnées permettant de décrire les données	Stockage, sauvegarde et sécurité des données	Personnes responsables de chaque étape de la gestion des données
Conditions de partage des données	Aspects éthiques et juridiques pouvant avoir un impact sur l'accès et le partage des données	Conservation et archivage des données sur le long terme	Coûts et ressources nécessaires à la gestion et au partage des données

Le PGD concerne-t-il uniquement les données ouvertes ?



Un PGD peut donc être établi aussi bien dans une optique de **partage des données** que pour des **données en accès restreint ou fermé**, total ou partiel. Le PGD mentionnera dans ce cas les raisons de non partage.

Quand doit être rédigé le PGD ?

Pour les projets européens :

La première version doit être rédigée dans les 6 premiers mois suivant l'acceptation du projet. Dans cette version, il n'est pas obligatoire de fournir des réponses détaillées à toutes les questions. Des mises à jour sont ensuite obligatoires :

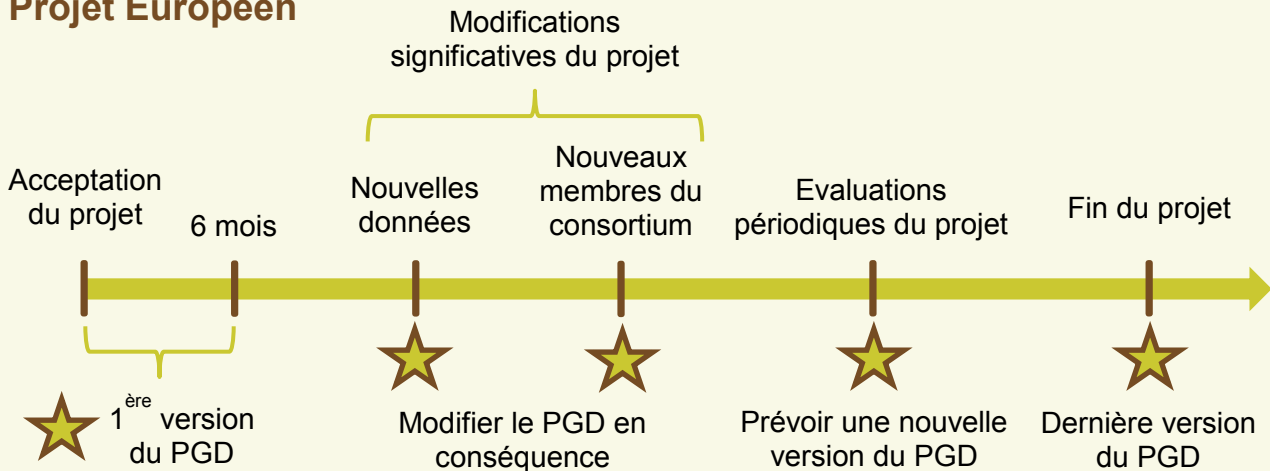
- A chaque modification significative du projet (nouvelles données, demande de dépôt de brevet, nouveaux membres rejoignant le consortium...)
- Avant chaque évaluation périodique du projet
- Avant l'examen final du projet

Le PGD doit comprendre un numéro de version visible et peut être accompagné d'un calendrier des mises à jour.

Pour les autres projets :

Les autres organismes financeurs ne donnent pas de recommandations. Nous suggérons donc de suivre les recommandations de la Commission Européenne.

Projet Européen



Pourquoi rédiger un Plan de Gestion des Données ?

- ★ REFLEXION : se poser les bonnes questions
- ★ ANTICIPATION : préparer toutes les étapes du cycle de vie des données
- ★ GESTION : optimiser la gestion de vos données
- ★ OBLIGATION : le PGD est un livrable requis par la Commission Européenne

Pourquoi mieux gérer les données ?

- ★ REPLICABILITE : assurer l'intégrité et la reproductibilité de la recherche
- ★ QUALITE : rendre les données de la recherche précises, complètes, authentiques et fiables
- ★ GAIN DE TEMPS : éviter la duplication des données d'où un gain de temps et de ressources
- ★ PRESERVATION : améliorer la sécurité des données et minimiser le risque de perte des données
- ★ VALORISATION : augmenter la visibilité et l'impact du travail de chercheur
- ★ INNOVATION : favoriser la réutilisation et l'innovation par le partage
- ★ COLLABORATION : contribuer à la mise en place de collaborations scientifiques

Où doit être conservé / diffusé le PGD ?

Au cours du projet, les différentes versions du PGD peuvent être mises en ligne sur le site du projet. A la fin du projet, la version finale du PGD peut être déposée sur un entrepôt ouvert tel que Zenodo.

D'autres questions ?

Contactez la bibliothèque du CeRIS pour davantage d'informations :

- Fanny SEBIRE : fanny.sebire@pasteur.fr
- Anne LASSAILLY-BONDAZ : anne.lassailly-bondaz@pasteur.fr

Conception

Fanny SEBIRE (Bibliothèque du CeRIS, Institut Pasteur). Ce document a été rédigé à partir de documents émanant d'autres universités, instituts de recherche ^{[1], [2], [3]} et de la Commission Européenne ^[4].

Références

[1] Reymonet N., Moysan M., Cartier A. et Délémontez R. *Réaliser un plan de gestion de données « FAIR » : modèle.* (V2, 2018). Licence Creative Commons CC-BY-NC-SA.

https://hal.archives-ouvertes.fr/sic_01690547

[2] CEA. *Guide « Plan de Gestion de Données Scientifiques »* (V5, septembre 2017). Licence Creative Commons CC-BY-NC-SA.

[3] IFSTTAR. *PGD - Plan de Gestion de Données Scientifiques, DMP –Data Management Plan* (janvier 2018).

[4] Commission européenne, direction générale pour la recherche et l'innovation. *Guidelines on FAIR Data Management in Horizon 2020 (V3.0, 26 juillet 2016).*

http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/grants_manual/hi/oa_pilot/h2020-hi-oa-data-mgt_en.pdf